

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SÈTE**SOCIETE NAUTIQUE DE SETE**

34200 SETE

SNS

REGLEMENT DU RALLYE DES COPAINS D'A BORD

1-ORGANISATEUR :

La Société Nautique de Sète – SNS - organise le 12ème Rallye des Copains d'à Bord.

Ce Rallye a été créé en 2010, par Daniel Gachot de l'ASPPF

Comme d'habitude, les associations de la Baie d'Aigues-Mortes collaborent à cette manifestation :

L'Association des Plaisanciers de Frontignan (APPF), l'Association des Plaisanciers d'Agde et du Cap (APAC), l'Association Sportive des Plaisanciers de Port Camargue (ASPPC), l'Amicale Sportive des Plaisanciers de Palavas-les-Flots (ASPPF) , l'Association des Plaisanciers de Carnon.(APC) et l'Association des Plaisanciers du Port de La Grande Motte (APPGM), la Société Nautique de Sète (SNS) l'organisateur pour 2024

Ce rallye est organisé à tour de rôle par les amicales de la Baie

Il se déroulera du 27 avril au 1er mai 2024

2-DÉNOMINATION :

Il s'agit d'un raid côtier, baptisé, **12ème RALLYE DES COPAINS D'A BORD.**

3-BUT :

La finalité de cette manifestation nautique est de réunir et faire naviguer ensemble plusieurs bateaux (voiliers ou moteur) dans une ambiance conviviale et sécurisante. Il n'est pas question de compétition, mais d'une sortie en mer sans un quelconque esprit compétitif. L'accent est mis sur la convivialité et sur la navigation familiale.

Ce «raid» doit permettre à tous les plaisanciers de se regrouper pour une navigation sécurisée par la présence de marins confirmés.

4-QUI PEUT PARTICIPER :

Tout plaisancier ayant ou non déjà effectué des sorties de plusieurs jours en faisant du port à port, en compagnie d'autres plaisanciers visant le même but.

Sont les bienvenus :

- Les bateaux à moteur, pouvant rapidement intervenir en cas de besoins,
- les voiliers habitables de toutes classes, pourvu qu'ils puissent permettre une navigation de quelques jours, la taille n'étant pas un critère de sélection (sauf dériveurs légers et multicoques non habitables).
- Les néophytes comme les navigateurs confirmés, l'expérience des uns aidant grandement les autres.

Tous les bateaux doivent impérativement être armés en fonction de leur zone de navigation (moins de 6 miles ou plus de 6 miles d'un abri) et avoir à bord l'armement minimum obligatoire. Le nombre de personnes embarquées ne doit pas être supérieur à celui fixé par le constructeur.

5-DURÉE :

Quatre jours: **départ de Sète et retour à Sète.**

6-DATES ET REPAS :

La date en est fixée par le comité d'organisation lors des réunions préparatoires.

Il a été établi que le Rallye Des Copains d'à Bord se déroulera **du samedi 27 avril 2024 matin, au mercredi 1er mai 2024 après-midi.**

Le regroupement des participants aura lieu le lieu **le samedi 27 avril 2024, à Sète, apéritif simple briefing, devant le local de la SNS, à 19h.**

Les escales et apéritif ou repas **du soir :**

Planning et Repas

Étape	Date	Départ	Arrivée	Repas
Regroupement	Samedi 27 avril	Port d'attache	Sète	Apéritif de bienvenue
1	Dimanche 28	Sète	Port-Camargue	Apéro dinatoire
2	Lundi 29	Port-Camargue	Palavas	Repas le soir
3	Mardi 30	Palavas	Cap d'Agde	Repas le soir
4	1er Mai	Cap d'Agde	Sète	Repas à midi

Arrivée à Sète le **samedi 27 avril au soir** pour permettre un départ de Sète le lendemain.

7-COVERTURE :

Les navires participant à cette manifestation doivent obligatoirement être couverts par une **assurance RC** et fournir cette attestation.

Pour ce Rallye, une **décharge** devra être signée par les participants dans laquelle ils dégagent la responsabilité de l'organisateur.

8-COÛT DE LA PARTICIPATION :

Le coût de cette participation doit être modeste. Il est fixé par le comité d'organisation. Les fonds ainsi reçus doivent servir pour les frais communs (apéritifs, repas, prix de l'escale dans certains ports, etc...). Une **somme de 141 euros** par adulte sera le montant de la provision. Toutefois, en cas de bilan déficitaire, un complément pourra être demandé aux participants...

9-LES BATEAUX :

Doivent être conforme à la législation des Affaires Maritimes et fonction de la législation vigueur.

La fiche d'inscription devra mentionner, obligatoirement, le numéro d'immatriculation du bateau (Obligation des Affaires Maritimes) et **préciser le Nom et Prénom des navigants.**

10-PARCOURS :

Les parcours ne doivent pas dépasser 5 à 7 heures de navigation (en fonction des aléas de la météo). Pour cette année les étapes ne doivent pas excéder 25 ou 30 Miles nautiques, avec obligation d'être rentré dans les ports au plus tard vers 18 heures. **En cas d'impossibilité ou si le bateau ne participe pas à l'étape, il est impératif de prévenir l'organisation, en précisant l'heure d'arrivée prévue.**

Pour faciliter les manœuvres d'amarrage, **il est souhaitable que les entrées s'échelonnent entre 16h00 et 18h00 max**, après contact avec le membre nommé par l'organisation, qui aura préparé l'accueil avec les différentes capitaineries des villes étapes, par VHF ou téléphone. Dans chaque escale, un correspondant d'accueil sera désigné.

Parcours : voir tableau ci-dessus.

11-BRIEFING :

L'installation des bateaux terminée, un petit briefing sera fait au moment du traditionnel apéritif à la base SNS. L'heure de départ du lendemain sera fixée à ce moment-là. Les conditions de navigation du lendemain seront évoquées.

12-APPAREILLAGE :

L'appareillage des pontons se fera tous ensemble. Une fois la passe franchie, les bateaux s'élanceront après que le départ ait été donné par le Comité d'Organisation. **Ils se rassembleront devant l'entrée du port** et la flotte prendra le départ en respectant la procédure.

13-PORTER ASSISTANCE :

Toute embarcation se doit de porter assistance aux navires en difficulté et doit immédiatement le signaler aux autres bateaux de la flotte si les risques sont minimes. Toutefois, l'alerte devra immédiatement être répercutée aux services compétents sur le **canal 16** ou par téléphone en composant le **numéro d'urgence 196** en cas de risque supérieur.

14-LES RÈGLES Ont RESPECTÉ :

En ce qui concerne cette navigation seules les règles du R.I.P.A.M. (règles internationales pour éviter les abordages en mer) sont de rigueur et feront l'objet d'une séance de rappel avant le départ.

Une veille permanente sur le canal 72 de la VHF est obligatoire.

15-DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Les bateaux doivent être munis de leur acte de francisation et des documents à jour relatifs aux radeaux de survie pour les navires armés en zone au-delà de 6 miles d'un abri. La date des révisions périodiques doit figurer sur ces documents. La validité doit être en cours pour la période prévue. Tous les autres documents obligatoires devront être à bord. En aucun cas, les organisateurs n'assumeront une quelconque responsabilité en cas d'absence des dits documents.

16-LES INSCRIPTIONS :

Les inscriptions doivent impérativement parvenir à la cellule organisation, via les associations partenaires, au plus tard le vendredi 12 avril 2024, date de remise des informations du Rallye (avec tickets-repas). Elles ne seront considérées comme effectives que si elles sont accompagnées du règlement.

Elles sont enregistrées par les associations **partenaires de la SNS**, chacune pour ses adhérents respectifs. Une fiche d'engagement sera établie par les participants pour chaque bateau et sera remise accompagnée du règlement à Daniel Dazon, d'un montant de **141 euros** par adulte embarqué. Pour des raisons de logistique, le nombre de bateaux est limité à **5 par association** partenaire, de telle façon que le nombre total soit au maximum de **35 bateaux**. Les associations partenaires qui ne font pas partie des escales cette année peuvent inscrire des bateaux dans les mêmes conditions. Les inscriptions seront prises **par ordre chronologique**, avec le cas échéant une liste d'attente pour pallier aux défections éventuelles ou à un nombre de bateaux inférieur à 5 par association. **La liste prévisionnelle des participants sera**

fournie à l'association organisatrice 15 jours avant le début du Rallye, pour faciliter l'organisation.

17-ESCALES :

Le stationnement dans les ports d'escale fait partie du forfait perçu à l'inscription. Aucun droit de port ne sera demandé en sus.

Il est demandé au skipper de chaque unité de se présenter à la capitainerie du port muni de l'acte de francisation du bateau et de son assurance.

De par son inscription, chaque skipper accepte et favorise l'amarrage à couple ou à triple en fonction des nécessités liées à la configuration et aux places disponibles dans les ports d'escale prévus sur l'itinéraire.

18-CONDITIONS DE PARTANCE :

Nous sommes en «vacances», nous n'avons donc pas d'obligations concernant notre navigation. Il est donc évident que les étapes seront effectuées en fonction des conditions météo. Il n'est pas nécessaire de casser du matériel ou de se faire peur. Aucune obligation n'est faite aux participants de prendre la mer. C'est uniquement sous **la responsabilité du skipper** que le bateau prendra le départ de l'étape.

Dans le cas où une ou plusieurs étapes seraient annulées, les repas commandés à l'avance seront quand même servis, chacun faisant son affaire pour se rendre à l'escale prévue par voie terrestre.

En cas de non-partance il sera organisé si possible des animations entre les participants (pétanque, cartes, visites des curiosités locales, etc...). Ces animations, organisées par chaque association partenaire, n'ont aucun caractère obligatoire et sont laissées à l'initiative de chacun.

19-REMISE DES RÉCOMPENSES :

Un « Jeu » sera organisé chaque jour par l'association organisatrice. Aucune aide extérieure (internet, téléphone portable, etc....) ne sera admise.

Des récompenses seront distribuées lors du repas du soir aux vainqueurs désignés par un jury.

20-SOIRÉES :

À chaque étape, un apéritif/buffet ou un repas sera pris en commun et est inclus dans le forfait d'engagement ; l'organisation en incombe à l'association du port-escale, qui en assure la logistique :

- **Apéritifs dinatoires à Port-Camargue**
- **Repas complet à Palavas, au Cap d'Agde, et à Sète**

Pour faciliter l'organisation, et dans le cas où des participants non navigants voudraient participer à ces soirées, leur inscription accompagnée du règlement (**38 euros par personne et par repas, ou 20 euros par personne pour l'apéro dinatoire**) sera prise au plus tard à la remise des inscriptions **le vendredi 12 avril 2024.**

Ce règlement, compte tenu de l'esprit de la manifestation, ne veut être qu'un guide, entre personnes animées d'un esprit convivial et participatif, nous comptons sur vous tous, skippers et équipiers, pour faciliter le travail des organisateurs, pardonner les inévitables défauts et problèmes inhérents à la mise en place d'un événement de ce type.